



Bienvenue

Départ en stage – PGE3/MSc2

22/09/2022

Service carrières et stages

La recherche de stage

Utilisez le Career Center ICN

- En moyenne 4000 offres réservées par an
- Actualités entreprises (forums, journées de recrutement,...)
- Conseils candidatures et stages de l'année précédente

The screenshot displays the ICN Career Center job search interface. At the top, there are navigation tabs: "Toutes les offres", "Réservées ICN" (selected), "Partenaires ICN", and "Postées par un alumni". Below the tabs, it shows "1123 offres" and buttons for "Effacer tous les filtres" and "Modifier mes critères par défaut". A "Déposer une" button is partially visible on the right.

The first job listing is for "BUSINESS CONSULTANT" by "COMPTA RECRUTEMENT". It is a "Stage" position in "Paris (France)", published on "11 Décembre 2017".

The second job listing is for "Chef de projet Audience, Plateformes et Nouveaux Formats (H/F)" by "Le Monde.fr". It is a "CDD" position in "Paris (France)", published on "01 jan." and "11 Décembre 2017".

The third job listing is for "Stagiaire Audit H/F - Stage- Nanterre (92)" by "ManpowerGroup". It is a "Stage" position in "Nanterre (France)", published on "11 Décembre 2017".

La recherche de stage

Profitez des services proposés

- Ateliers techniques de recherche d'emploi / stage
- Forums de recrutement stages et 1^{er} emploi ICN :
 - Présentiel : mercredi 9 novembre au conseil départemental (à côté du campus ARTEM), 50 entreprises
 - Virtuel : du 19 au 20 octobre 2022, 120 entreprises
- Séances de coaching en amont des forums : 12 et 13 octobre 2022
- RDV individuels ou groupe 3 personnes en présentiel ou distanciel
- Afterworks étudiants/ICN Alumni
- MyJobGlasses, NQT...

La recherche de stage

Sites web utiles sur le Career Center

Site des entreprises

LinkedIn

Groupe LinkedIn Carrières et Stages ICN BS

Instagram : [carrieres.stages_icn](#)

Renseignez-vous sur les entreprises visées

- www.welcometothejungle.com

- www.choosemycompany.com

nom entreprise ou Ecoles/Stagiaires – Les avis de mon école (offres)

Career Center JT

- LinkedIn

Le stage

Durée du stage PGE3 / MSc2

5 à 6 mois dans une même entreprise entre le 19/12/2022 et le 31/10/2023
(démarrage le 13/03 pour les intégrations directes ou changement de MSc)

Quitus professionnel

PGE : 9 mois de stage dont un stage court et un stage long d'au moins 5 mois
MSc2 : un stage de 5 mois minimum en lien avec le MSc

Année en prolongation N+1 après le jury de novembre

- Passage au jury de février N+1
- 1 seul stage pour valider le quitus professionnel
- Réinscription avec frais de scolarité

IMPORTANT = date de jury = fin de stage

Passage au jury de juillet : tous les éléments liés au stage doivent être clôturés (stage, rapport, évaluation...)
Fin anticipée de stage uniquement sur accord de l'entreprise.

Le stage

Tout stage doit être réalisé dans un cadre spécifique lié à l'école soit :

- Convention de stage de l'école sur le modèle CGE
- Convention de stage de l'entreprise (en France)
- Contrat de travail (intérim, CDD, CDI)
- Contrat bipartite à l'étranger



- Démarrer le stage uniquement si l'ensemble des parties ont signé le contrat
- En aucun cas l'école ne peut délivrer d'antidaté
- En cas de stage sans contrat, la partie non couverte n'est pas prise en compte dans votre quitus
- Pas de prise en compte de contrat a posteriori

Stage à distance (télétravail) :

Possible selon les conditions de mise en œuvre par l'entreprise – 3 jours/semaine maximum autorisés

Le stage en France

Modalités d'accueil / Gratification

- 39h / semaine maxi
- Gratification obligatoire pour une durée supérieure à 2 mois consécutifs ou non
Soit 44 jours ou 308h minimum

3,90€/heure minimum soit 600,60€/mois (154h)

Modalités de versement de la gratification :

- Gratification en fonction des heures réalisées
- Gratification mensuelle lissée
- Possibilité de bénéficier de congés

Le stage à l'international

- Temps de travail et gratification selon la législation en vigueur dans le pays
- Obligation de signer la lettre d'engagement avant de recevoir la convention
- Possibilité de bénéficier de bourses Erasmus + (stages en Europe) et de la bourse Grand Est
- Procédure spécifique pour certains pays

Le stage à l'international

Consignes liées à la COVID

- Votre départ dépendra des restrictions imposées par le pays d'accueil et des consignes du gouvernement français (notamment du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche).
- Consultez impérativement le site du MEAE : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/>
- Aucune convention ne sera délivrée pour :
 - Les régions indiquées en rouge ou orange sur la carte des pays (onglet « sécurité »)
 - Les pays qui sont déconseillés sauf raison impérative dans l'onglet « dernière minute »
- Nécessité de connaître les conditions spécifiques d'entrée dans le pays (période de quarantaine, dépistage obligatoire, ...)

La couverture sociale à l'étranger

Couverture maladie	
UE/EEE/Suisse/Québec	Maintien de la couverture sociale pendant le stage sous réserve d'avoir : - Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) - Formulaire SE401Q pour le Québec
Hors Europe	Prise en charge uniquement des frais médicaux réputés urgents sur justificatifs Assurance complémentaire individuelle de l'étudiant vivement recommandée (maladie, hospitalisation, accident vie privée, rapatriement sanitaire, assistance, recours pénal et assistance juridique)
Couverture accident de travail, de trajet et maladie professionnelle	
Gratification inf. ou égale à 600,60€ bruts pour 35h	Maintien de la couverture AT / MP des stagiaires affiliés au régime français
Gratification sup. à 600,60€ bruts pour 35h	- Couverture par l'entreprise qui cotise - OU Couverture individuelle par l'étudiant obligatoire (CFE)

Programme ERASMUS+ mobilités de stage

Conditions d'éligibilité 2022-2023

- Être inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur en France en formation initiale, diplôme visé par l'Etat : ICN Bachelor, PGE sauf AE
- Faire un stage entre le 1er septembre 2022 et le 31 décembre 2023
- Durée minimum 2 mois, à plein temps, dès la 1ère année d'études
- Sans condition de nationalité mais l'entreprise d'accueil doit se trouver dans un pays participant (Europe et pays partenaires)
- Forfait mensuel entre 420 et 520 euros par mois de stage selon le pays + forfaits complémentaires éventuels « transport vert » et « inclusion »

Le Contrat Erasmus+ est signé **avant le début du stage** obligatoirement

Total cumulé de 12 mois de financement par diplôme, stage et séjour académique

Aide à la mobilité internationale Grand Est

Conditions d'éligibilité 2022-2023

- Programme ouvert aux stages validés dans le cadre du diplôme, dans le monde entier (sauf France, Andorre et Monaco) sauf en Année Expérience
- Inscrits en **Bac+3 à Bac+5**, 1 seul forfait stage par cursus, limite d'âge 29 ans

Forfait **stage long 800 €** pour une durée minimum de **16 semaines**

+200 € lorsque l'étudiant est **boursier**

+100 € pour les stages dans un **pays frontalier** (Allemagne, Belgique, Luxembourg, Suisse)

Forfait **stage court 400 €** durée de **12 à 15 semaines**

- Demande à saisir dans les 45 jours **avant le début** du stage sur le site www.grandest.fr / onglet Aides Régionales rubrique Aide à la mobilité internationale

Retrouvez plus d'informations sur le Career Center ICN <https://icn.jobteaser.com>

Ressources ICN/ Partir à l'étranger/ Bourses

Procédure

Outil Stage accessible depuis Myicn

- Etudiant démarre une fiche de mission (dates, informations entreprise, mission,...)
- Entreprise complète les données manquantes
- Etudiant valide définitivement les données
- Envoi d'une demande de validation pédagogique au tuteur
- Validation définitive par le SCS
- Convention pré-remplie à signer de manière électronique par toutes les parties



Délais à respecter : 8 jours France / 15 jours étranger

Stages à l'étranger : lettre d'engagement à valider avant obtention de la convention

Le stage

Absences :

- Le signaler à l'entreprise et à ICN
- Fournir un justificatif à l'entreprise
 - Gratification < 600,60€ : certificat médical
 - Gratification > 600,60€ : arrêt de travail (IJSS sous certaines conditions)

Interruption définitive :

- Concertation et décision entre les parties
- Informer les 2 autres parties par écrit
- Avenant de rupture



L'école vérifie les raisons de l'interruption et l'aval de chaque partie (entreprise et tuteur ICN),
En cas de départ unilatéral ou de problème de comportement
=> Conseil de discipline et non prise en compte du stage dans le quitus

Avenant à la convention de stage

Qu'est-ce qu'un avenant ?

Modifications en cours de stage par les parties signataires de la convention de stage initiale
Cas de prolongation, de changement (gratification, maître de stage,...)

Procédure

- Demande d'avenant par l'une des parties uniquement par **email** à :
Campus de Nancy : Amina Boutiche ; amina.boutiche@icn-artem.com
Campus de Paris et Berlin : Anna Deschamps ; anna.deschamps@icn-artem.com

en indiquant le motif et la date d'effet (mettre en copie les autres parties)

- Avenant de la convention délivré par le SCS à imprimer en 3 exemplaires et à **faire signer** par l'ensemble des parties
- **Retour** au SCS des 3 exemplaires signés
- **Envoi** de l'avenant signé par ICN à l'entreprise et à l'étudiant

Fin de stage

Un mois avant la fin de votre stage :

- Votre maître de stage recevra le lien pour compléter la fiche d'évaluation en ligne
- Responsabilité de l'étudiant : vérifier que le maître de stage a reçu la fiche et l'a complétée
- Vous pourrez compléter directement depuis votre outil en ligne votre :
 - Fiche d'auto-évaluation
 - Fiche de synthèse

Une fois complétés, l'ensemble des documents sont téléchargeables depuis MyICN



L'évaluation de stage se fait sur la base du rapport et de la fiche d'évaluation de l'entreprise

Attestation de stage

Points de vigilance

Devoir de réserve et de confidentialité

- Ne pas utiliser **les informations recueillies ou obtenues** pour en faire l'objet de publication, communication, **sans accord préalable de la Direction de l'entreprise, y compris dans le rapport de stage.**
- Ne pas **conserver, emporter de copies, documents ou logiciels** sauf accord de l'entreprise.
- Engagements pour la durée du stage mais aussi **après son expiration**
- **Rapport de stage = soyez vigilants** (attention diffamation)

Embauche

Embauche suivant le stage :

- Dans les 3 mois : durée du stage déduite de la période d'essai (même fonction)
- Stages de plus de 2 mois : durée prise en compte dans l'ancienneté

En cas d'embauche avant la fin du stage :

- La convention devient caduque
- Non exonération des obligations académiques de l'étudiant
- Prévenir l'école

Rappel : dès que vous êtes diplômé (jour du jury), la convention devient caduque et aucune nouvelle convention ne peut être émise

Points de vigilance

Entreprises douteuses - Harcèlement

- Offres de stage : un échange douteux avec le recruteur, une interrogation sur le sérieux de l'entreprise,
- Durant le stage : harcèlement, humiliations... ,

Nous contacter de toute urgence !!

Des questions ?

ASQ (Attentive Support and Questions) : <https://asq.icn-artem.com/hc/fr/requests/new>